

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 18 JUIN 2020**

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux convoquée le jeudi 18 juin 2020 à 11 h 30, s'est tenue par visioconférence, sous la Présidence de Marc Bornhauser.

Présents en ligne : AGULHON Vincent, AMIGO-BOUYSSOU Annick, ANTONAKAS Isabelle, ARDOUIN Jérôme, AUSTRY Stéphane, BACROT Bruno, BOCQUET Delphine, BORNHAUSER Marc, COLLOMB Emilie, COUDIN Pascal, DAL VECCHIO Frédéric, DAUCHEZ Olivier, DELAGE Laurent, DESMOINEAUX Jacques, Di LEONARDO Denis, FARHAT Pierre-Antoine, FORNIER DE SAVIGNAC Renaud, FOUCAULT Fabien, FRENKEL Alain, FROISSART Aurelia, GINTER Eric, GROUSSET Philippe, HOO Marie-Pierre, JAILLAIS Luc, LADREYT Gilbert, LAFORGE Didier, LECLERCQ Laurent, LENOIR Véronique, MANGAS Pierre, MANZO Maxence, MARIOTTI Cécile, MEIER Eric, MENARD Charles, MENU-LEJEUNE Gaëlle, MERCIER Jean-Yves, MOULOUDJ Myriam, OBADIA Eve, PELE Anne, PICARD Brice, PINTON Franck, POIRRIER JOUAN Marie-Véronique, RESTINO Virginie, REYNAUD-FOURTON Christian, ROCHMANN Philippe, RONTCHEVSKY Christophe, SERPENTIER Régis, TEPER Frédéric.

En présence de Fathi MACHFAR, Commissaire aux comptes.

### **I. MODIFICATIONS DES STATUTS**

Afin de mieux intégrer les régions au Conseil d'administration de l'IACF, il est proposé d'augmenter le nombre de sièges en passant de 29 administrateurs à 33 administrateurs. Ces 33 administrateurs seront élus par l'Assemblée générale pour 25 d'entre eux au plus, et cooptés par le Conseil d'administration sur proposition du Président et pour la durée du mandat du président pour les 8 autres (délégués régionaux).

#### **ARTICLE 6 AVANT MODIFICATION**

L'Institut est administré par un Conseil composé de quinze au moins à vingt-neuf membres au plus choisis parmi les membres titulaires ou honoraires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale dans la limite de vingt-sept. Deux administrateurs au plus peuvent être cooptés par le Conseil d'administration, alors même que le nombre d'administrateurs en fonction serait inférieur à 27.

Les membres du Conseil sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers tous les ans.

Le mandat des membres élus ou cooptés s'achève lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur élection ou cooptation.

Les membres sortants sont rééligibles.

## ARTICLE 6 APRES MODIFICATION

L'Institut est administré par un Conseil composé de quinze au moins à **trente-trois** membres au plus choisis parmi les membres titulaires ou honoraires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale dans la limite de **vingt-cinq**. **Huit** administrateurs au plus **représentant les régions** peuvent être cooptés par le Conseil d'administration **sur proposition du Président**, alors même que le nombre d'administrateurs en fonction serait inférieur à **25**.

Les membres du Conseil sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers tous les ans. **Les membres cooptés le sont pour la durée du mandat du président qui les a proposés.**

Le mandat des membres élus ~~ou cooptés~~ s'achève lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur élection ~~ou cooptation~~.

Les membres sortants sont rééligibles **ou peuvent être cooptés à nouveau.**

La proposition de changement de statuts est adoptée à l'unanimité.

## II. ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un vote dématérialisé a été organisé.

Les administrateurs sortants sont :

- ANTONAKAS Isabelle
- COUDIN Pascal
- Di LEONARDO Denis
- FARHAT Pierre-Antoine
- GROUSSET Philippe
- JAILLAIS Luc
- LAFORGE Didier
- LENOIR Véronique
- MANGAS Pierre

Isabelle ANTONAKAS, Denis DI LEONARDO, Pierre-Antoine FARHAT et Didier LAFORGE ne demandent pas le renouvellement de leurs mandats.

Sont candidats au poste d'administrateur : Jacques DESMOINEAUX, Eric MEIER, Gaëlle MENU-LEJEUNE, Philippe ROCHMANN, Sandrine RUDEAUX.

10 candidats se présentent aux 9 postes à pourvoir :

- COUDIN Pascal
- DESMOINEAUX Jacques
- GROUSSET Philippe
- JAILLAIS Luc
- LENOIR Véronique
- MANGAS Pierre
- MEIER Eric
- MENU-LEJEUNE Gaëlle
- ROCHMANN Philippe
- RUDEAUX Sandrine

Sont élus :

- COUDIN Pascal
- GROUSSET Philippe
- JAILLAIS Luc
- LENOIR Véronique
- MANGAS Pierre
- MEIER Eric
- MENU-LEJEUNE Gaëlle
- ROCHMANN Philippe
- RUDEAUX Sandrine

### III. SITUATION DES EFFECTIFS

Le Conseil d'administration qui s'est tenu avant l'Assemblée générale ce même jour a validé 12 nouveaux adhérents titulaires et 5 nouveaux adhérents correspondants. De plus, 3 départs d'adhérents ont été entérinés.

L'IACF compte, au jour de cette Assemblée générale, 1368 adhérents, dont 1227 membres titulaires.

#### Evolution des effectifs 2020 par rapport à 2019

	Membres Titulaires	Membres Correspondants	Total
<b>Total 20 juin 2019</b>	<b>1180</b>	<b>130</b>	<b>1310</b>
Départs juill. 2019 à Mai 2020	37	11	48
Départs juin 2020	3	0	3
<b>Total des départs</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>51</b>
MT devenu MC	-10	10	
MC devenu MT	3	-3	
Réintégration	0	0	
Adhésions juill. 2019 à Mai 2020	82	10	92
Adhésions juin 2020	12	5	17
<b>Total adhésions</b>	<b>87</b>	<b>22</b>	<b>109</b>
<b>Total 20 juin 2019</b>	<b>1227</b>	<b>141</b>	<b>1368</b>
<b>Evolution 2020 / 2019</b>	<b>+47</b>	<b>+11</b>	<b>+58</b>

### IV. RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT – EXERCICE 2019

Le Président présente son rapport d'activités d'une année 2019 riche en événements :

- Organisation de 21 conférences au cours de l'année avec environ 3200 participants comme l'année précédente : 6 conférences petit-déjeuner représentant 990 inscriptions ; 6 grandes conférences à Paris représentant 1423 inscrits ; 9 conférences en région représentant 806 inscrits.
- Mise en place d'une plateforme de questions écrites en direct pour les participants en salle.
- Lancement des conférences en direct en région lors des conférences parisiennes
- Consultation par les commissions des finances du Parlement et par l'administration fiscale avec l'appui de Havas
- Réunions régulières des 7 commissions techniques de l'IACF
- Organisation de la conférence PAC de la CFE
- Collaboration avec la CFE, l'EFE, l'ACE, le Prix Cozian

Le rapport d'activité de l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité.

## **V. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER - EXERCICE 2019**

L'exercice clos au 31/12/2019 se termine avec un résultat net comptable de 77 907 euros, et des produits d'exploitation de 612 768 euros, en légère baisse par rapport à 2018. Les charges d'exploitation sont en baisse. Le résultat d'exploitation est quasi stable tandis que le résultat financier est en hausse en raison des plus-values dégagées lors des arbitrages sur les valeurs mobilières de placement. La marge brute sur les conférences est toujours très élevée. Le nombre d'adhérents continue à augmenter. La situation de l'Institut est très saine sur le plan financier puisque le montant des cotisations nous permettrait de faire face à une année blanche.

## **VI. APPROBATION DES COMPTES ET LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – Exercice 2019**

Le rapport de gestion de l'exercice 2019 est présenté par le président. Le Commissaire aux comptes présente également son rapport dans lequel il certifie les comptes de l'exercice 2019 sans réserve particulière.

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 77 907 euros.

L'Assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne au trésorier quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **VII. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 77 907 euros au compte « report à nouveau ». Le compte « report à nouveau » s'élève ainsi à 1 086 881 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **VII. RAPPORT DES COMMISSIONS**

Toutes les commissions ont participé en 2019 au panorama fiscal de l'EFE et ont contribué activement aux propositions faites au nom de l'IACF auprès de pouvoirs publics et de l'administration fiscale.

**La commission TVA** présentée par Véronique Lenoir :

En 2019, la commission s'est réunie 6 fois durant l'année. La commission a réactivé ses propositions de simplification dans le cadre du grand débat. Une conférence a été organisée en juin 2019. La commission était aussi représentée à la CFE lors de diverses réunions.

La **commission droit douanier** présentée par Véronique Lenoir :

Une commission se réunit tous les 2 mois. La commission maintient des relations étroites avec la DGDDI et a organisé une grande conférence en 2019.

La **commission contrôle et contentieux fiscal** présentée par Alain Frenkel :

Cette commission s'est réunie à 5 reprises afin de commenter l'actualité du contrôle et contentieux fiscal. Une grande conférence a été organisée avec l'IFA en février 2019. La commission a accueilli deux nouveaux membres.

La **commission fiscalité internationale** présentée par Olivier Dauchez :

La commission a tenu des réunions régulièrement et a organisée 3 conférences au cours de l'année en 2019.

La **commission fiscalité des entreprises** présentée par Stéphane Austry :

La commission s'est réunie 9 fois cette année. La commission a organisé 3 conférences en 2019 dont une grande conférence en collaboration avec le Medef.

La **commission fiscalité du patrimoine** présentée par Luc Jaillais :

La commission a tenu 6 réunions et participé à l'animation de 2 conférences sur l'exercice.

Une **commission fiscalité immobilière** présentée par Vincent Agulhon :

La commission s'est réunie une dizaine de fois en 2019. La commission a organisé une conférence en février 2019 et une autre en juillet 2019. Par ailleurs, la commission s'est jointe à la commission TVA pour la conférence organisée par cette dernière. La démarche engagée auprès de la DLF en 2019 sur la nature des fonds d'investissements étrangers comparables à des FIA français reste sans réponse malgré les relances effectuées.

La **délégation régionale de Montpellier** a organisé sa grande conférence annuelle en octobre et a coorganisé une conférence fiscale avec le tribunal administratif de Montpellier.

La **délégation régionale de Marseille** a tenu une conférence en renouant des liens avec l'administration de Marseille et une réunion d'adhérents.

La **délégation régionale de Bordeaux** a organisé une réunion trimestrielle entre adhérents et une conférence petit déjeuner pendant cet exercice.

La **délégation régionale de Lyon** a réuni les adhérents à 5 reprises et a organisé 3 conférences en 2019 avec une utilisation du direct des conférences parisiennes en salle à Lyon.

La **délégation régionale de Toulouse** va accueillir de nouveaux adhérents prochainement et n'a pas pu organiser de réunions d'adhérents.

## **VIII. ELECTION DU PRESIDENT**

Le Président est élu pour une durée de 3 ans. Le mandat de Marc Bornhauser arrive à expiration. Il ne souhaite pas le renouveler.

Marc Bornhauser propose la candidature de Frédéric Teper, candidature validée par le Conseil d'administration, pour lui succéder.

Le vote est effectué par voie électronique, Frédéric Teper est élu à l'unanimité. Il prendra ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est close à 12 h 25.

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FT' followed by a stylized flourish.